

## Le BQ, 1<sup>er</sup> août 2018

M. Christophe CASTANER a été entendu par la commission des Lois du Sénat, transformée en commission d'enquête sur l'affaire Benalla

Le Délégué général de la République En Marche, M. Christophe CASTANER, secrétaire d'Etat chargé des Relations avec le Parlement, a été entendu hier par la commission des Lois du Sénat, présidée par l'ancien ministre Philippe BAS, sénateur (LR) de la Manche, ancien secrétaire général de la présidence de la République, transformée en commission d'enquête, dont les deux co-rapporteurs sont l'ancien ministre Jean-Pierre SUEUR, sénateur (LR) du Loiret, ancien président de la commission des Lois, et Mme Muriel JOURDA, sénatrice (LR) du Morbihan, sur l'affaire Benalla.

M. Christophe CASTANER a annoncé qu'une procédure de licenciement avait été engagée, le 20 juillet dernier, contre le salarié du parti Vincent CRASE, filmé aux côtés de M. Alexandre BENALLA en train de malmenier des manifestants le 1<sup>er</sup> mai. Cette procédure est "fondée sur le trouble objectif au fonctionnement de l'association et l'atteinte portée à son image", a précisé le délégué général du parti présidentiel.

Dans un premier temps, juste après la révélation de l'affaire le 18 juillet, M. CASTANER avait estimé que la "faute personnelle" de M. CRASE ne "suffit pas pour justifier un licenciement" car celui-ci était intervenu aux côtés de M. BENALLA en dehors de sa fonction professionnelle, à savoir "responsable adjoint sûreté et sécurité" à La REM. Vincent CRASE a indiqué avoir agi en qualité de gendarme réserviste le 1<sup>er</sup> mai, à la demande expresse d'Alexandre BENALLA. Il m'a alors informé qu'il était chef d'escadron, gendarme de réserve depuis 1996, rattaché à l'Élysée dans un cadre extra-professionnel", a précisé M. CASTANER devant les sénateurs.